

Atelier constituant du mardi 7 avril 2015 – 20h30 UPA – Gentils Virus

1^{er} ATELIER

TRI POSTAL , 5 bis avenue du blanchissage, 84000 AVIGNON
avec 10 personnes.

Qu'est ce que c'est la constitution?

Michel, Sylvie, Jean Robert, Eric, Philippe

Après avoir échangé autour de l'Etat et du Politique, nous abordons la question du Service Public. Tentative de résumé de nos échanges:

-« Comment faire en sorte que les services publics soient repris par la puissance civile? »
Cela découle d'un constat précédent que le système politique s'est accaparé le Politique.

Quelques définitions du service public et quelques échanges :

- Le fait de proposer à chacun un service accessible aux mêmes conditions,
- Le fait qu'il y ait des fonds publics (et qu'il ne devrait pas y avoir de versements de dividendes)
- Pour qu'il y ait service public, il faut qu'il y ait un Espace commun.

Nous avons identifié plusieurs types de services publics :

- Monétaire ou non monétaire
- Monopolistique ou non monopolistique
- Marchands ou non marchands

Rappel de la définition de l'administration (souvent assimilé au service public) : Le fait de se mettre au service d'une cause plus grande que soit même (notamment les fonctions régaliennes : police, justice, armée...)

Il est important de définir le champs du politique , qui permet ainsi de délimiter le champs des services publics.

La frontière entre service public et ce qui n'en est pas: > rapport entre l'espace public et le politique.

Le service Public permet de créer et mettre en place le réseau. Mais il y a une différence entre les réseaux et ce qu'on fait circuler dans les réseaux . Ex : la téléphonie mobile ou la sncf.

Exemple de collaboration hors « état ou nation » avec les «Regions», qui regroupe plusieurs villes de trois pays (France, Suisse, Allemagne) pour porter ensemble des projets communs > <http://www.regio-info-express.com/index.php?lang=2> > pas nécessairement lié à l'Etat, au pays...

Un rapide échange final s'est fait autour de la constitution (nécessaire ou non au fonctionnement de l'état) et sur le mode de désignation des élus. Grosso modo, les constitutions ont le même âge que les Etats, et ce n'est peut être pas un hasard...

Nous convenons de poursuivre sur les services publics et sur le gouvernement pour le prochain atelier. A mardi prochain...

Atelier Conseil de quartier – Avignon

Katia, Gisèle, Monique, Germain, puis Cécile

Deux pistes de réflexion débattues :

- mener des actions concrètes avec des habitants permettant de se rencontrer, développer le «vivre ensemble ». Selon plusieurs d'entre nous ce type d'action relève des associations de quartiers. Il en existe déjà à Saint-Ruf, qui font déjà des initiatives
- mettre en place un lieu-une structure qui offre un interface avec les élus : pour des échanges d'infos réciproques.

C'est cette piste qui relève de la démocratie participative, qui nous intéresse car il n'y a pas d'offre existante, et c'est un enjeu pour la municipalité nouvellement élue.

Notre atelier sera intitulé : **Quels conseils de quartier voulons-nous pour Avignon ?**

Décisions pour le prochain atelier :

- demander accord Tri postal d'élargir le groupe (invitations)
- inviter largement autour de nous les personnes que l'on sait intéressées
- élaborer une liste de diffusion : associations, personnes
- préparer texte de présentation et affichette à diffuser.